



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE FINANCIER POUR LE COMPTE DU BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

I. Contexte et justification :

Institué par la Loi n°2012-009 du 8 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi n°03-030 du 25 août 2003, le Vérificateur Général est une Autorité Administrative Indépendante chargée de la Vérification Générale. Aux termes de l'article 2 de la Loi n°2012-009, il a pour missions :

- d'effectuer un contrôle de performance et de qualité des services et organismes publics, et des programmes et projets de développement ;
- de contrôler la régularité et la sincérité des recettes et des dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations civiles et militaires de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- de procéder à la vérification d'opérations de gestion des entreprises dans lesquelles l'Etat ou une autre personne publique détient une participation financière ;
- de vérifier la conformité et l'effectivité des biens et services pour l'acquisition desquels une société privée a bénéficié d'une exonération de droits douaniers ou fiscaux ;
- de vérifier les concours financiers accordés par l'Etat ou toute autre personne publique à tout organisme par rapport à l'objet de ces concours ;
- d'évaluer, à la demande du Président de la République, du gouvernement ou du Parlement, les politiques publiques en vue de leur proposer les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics.

Conformément à l'article 7 de la Loi n°2012-009, le Vérificateur Général dispose pour l'exercice de ses fonctions, d'une structure dénommée Bureau du Vérificateur Général (BVG) dont il assume la Direction. Le BVG est constitué du Vérificateur Général Adjoint, des Vérificateurs, des autres Personnels de Vérification et du Personnel d'Appui, notamment, la Direction des Finances et du Matériel.

Une réorganisation de cette direction a prévu la création d'un service financier qui lui est directement rattachée.

En vue de conforter son indépendance, le même article 7 de la Loi n°2012-009 donne au Vérificateur Général le pouvoir de recruter le Personnel de Vérification et le Personnel d'Appui sur la base d'une procédure d'appel à candidature dont il définit les conditions.

C'est en vertu de ces dispositions que le Vérificateur Général se propose de recruter un responsable du service financier chargé d'appuyer le Directeur des Finances et du Matériel.

Les présents termes de référence s'inscrivent dans ce cadre.

II. Objectifs du recrutement

2.1. Objectif général :

L'objectif général du recrutement est de doter le BVG en Ressources Humaines complémentaires compétentes.

2.2. Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du présent recrutement sont :

- doter le BVG d'un cadre chargé du Service Financier ;
- renforcer la Direction des Finances et du Matériel.

III. Mission :

Le Responsable du Service Financier est chargé d'appuyer la Direction des Finances et du Matériel dans ses travaux. Il assume sa mission sous la hiérarchie du Directeur des Finances et du Matériel. Il est classé à la catégorie A1, 1^{er} échelon de l'accord d'établissement.

IV. Activités et tâches :

Les activités et tâches imputables au Responsable du Service Financier sont les suivantes :

- préparer et exécuter le budget du Bureau du Vérificateur Général ;
- assurer le suivi et le contrôle de l'exécution du budget ;
- tenir la comptabilité budgétaire (engagement, liquidation et ordonnancement) ;
- élaborer les comptes administratifs.

V. Qualifications et profil du poste :

Etre titulaire d'un diplôme universitaire ou professionnel du niveau équivalent à la maîtrise (Bac+4) en Economie, Gestion, Comptabilité, ou tout autre diplôme équivalent.

VI. Conditions requises :

- être de nationalité malienne ;
- être âgé(e) de quarante-cinq (45) ans au plus en décembre 2021 ;
- avoir une expérience pertinente dans le domaine des finances publiques ou de la comptabilité **publique** ;
- connaître l'environnement des recettes et dépenses publiques ;
- avoir une bonne connaissance de l'administration publique malienne ;
- être apte à travailler sous pression ;
- avoir de bonnes compétences en communication orale et écrite ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- avoir un esprit d'équipe élevé et contribuer au perfectionnement de ses collaborateurs ;
- avoir un esprit critique ;
- avoir une intégrité morale et un sens d'éthique exemplaires ;
- avoir le sens de responsabilité, d'initiative et d'adaptabilité ;
- être rigoureux dans le travail et avoir le sens élevé du respect des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs ;
- être ponctuel et assidu ;
- maîtriser l'outil informatique et les logiciels Word, Excel, Powerpoint, Outlook.

VII. Pièces à fournir :

- un certificat de nationalité ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes **et de** leur équivalence lorsqu'ils sont délivrés à l'étranger ;
- un curriculum vitae (sans photo) détaillé faisant ressortir les qualifications (diplômes, attestations, certificats, ancienneté, etc.) et les expériences en matière de finances publiques ou de comptabilité **publique** ;

- une lettre de motivation (2 pages au maximum) ;
- les copies certifiées conformes aux originaux des attestations de travail, certificats et autres documents justifiant la formation et l'expérience ;
- un certificat de visite et de contre-visite datant de moins d'un mois à la date de dépôt des dossiers par le candidat.

Les documents scannés non certifiés conformes aux originaux ne sont pas admis.

VIII. Méthodologie de recrutement :

Après une sélection sur dossiers, les candidats retenus seront soumis à deux épreuves écrites telles qu'indiquées dans le tableau ci-après :

Epreuves	Durée de l'épreuve	Observations
Sujet n°1 : Epreuve technique portant sur les finances publiques et des procédures relatives à la comptabilité publique (coefficient 2).	4 heures	Chaque sujet est noté de 1 à 20. La moyenne d'admissibilité de douze sur vingt (12/20)
Sujet n° 2 : Epreuve de culture générale portant sur l'organisation administrative et institutionnelle du Mali (coefficient 1).	2 heures	

Les trois premiers candidats ayant obtenu la moyenne seront autorisés à subir l'épreuve orale.

Le ou la candidat(e) ayant obtenu la plus forte moyenne lors de l'interview sera déclaré(e) admis(e).

IX. Dépôt des dossiers de candidatures :

Les candidats remplissant les conditions requises sont invités à déposer leur dossier de candidature sous pli fermé comportant **uniquement** la mention « **Avis de recrutement pour le poste de Responsable du Service Financier** », au plus tard le **21 septembre 2021 à 15H00** à l'adresse suivante :

Bureau du Vérificateur Général, Immeuble BVG, Hamdallaye ACI 2000.
BP : E 1187 Bamako- Mali, Tél : 20 29 70 25 / 20 29 40 78.

Seuls les candidats retenus sur dossiers seront contactés pour la suite du processus.
Les dossiers déposés au BVG ne sont pas à retourner aux candidats, même en cas d'échec ou de retrait de candidature.

Bamako, le 2 septembre 2021

Le Vérificateur Général,



Samba Alhamdou BABY
Officier de l'Ordre National